



IME Sologne

Institut Médico Éducatif

LIVRET D'ACCUEIL



**Les
pépés**
18
La solidarité en action

BIENVENUE

Vous venez d'être accueilli(e) à l'IME Sologne des PEP 18. Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue et je suis heureux de vous remettre ce livret d'accueil, conçu pour faciliter votre admission au sein de l'établissement.

Ce livret vous permettra de découvrir l'offre de service proposée à l'IME Sologne. Vous bénéficierez d'un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique. Dans cette perspective, les équipes et moi-même accordons une très grande importance à travailler avec vos familles et/ou représentants légaux sur ces aspects.

L'engagement des professionnels de l'IME Sologne s'inscrit dans une démarche inclusive, avec comme point de départ votre Projet d'Accompagnement. Une étude approfondie de vos besoins sera établie, dans le but de vous apporter une réponse personnalisée et adaptée. Des ressources extérieures à l'établissement sont par ailleurs mobilisées pour favoriser votre accompagnement sur le plan scolaire, professionnel, médical... et citoyen.

J'espère que ce livret répondra à toutes les questions que vous vous posez concernant votre arrivée dans l'établissement.

Toutes les équipes de l'IME Sologne sont à votre écoute en cas de besoins, n'hésitez pas à les solliciter.

Romain GUILLET, Directeur de l'IME Sologne.



PLAN D'ACCÈS



Plan d'accès

IME SOLOGNE des PEP 18 :

SITE DE NEUVY

13 ROUTE DE MÉNÉTRÉOL

18330 NEUVY-SUR-BARANGEON

Coordonnées GPS:

47°20'01.6»N 2°15'20.2»E

SITE DE NANCAY

LE VIEUX NANCAY

18330 NANCAY

Coordonnées GPS :

47°20'33.3»N 2°12'54.3»E



L'ÉTABLISSEMENT

Institut Médico Éducatif (IME)

13 Route de Ménétréol - 18330 NEUVY-SUR-BARANGEON

☎ : 02 48 51 62 42

Le Vieux Nançay - 18330 NANÇAY

☎ : 02 48 51 81 81

@ : imesologne@pep18.fr - www.pep18.fr

Implantation

L'établissement est situé au cœur de la Sologne, dans un environnement rural.

Personnes accueillies

L'IME Sologne dispose d'un agrément de 90 places, dont 75 au titre de l'accueil de nuit (internat). L'établissement accueille des jeunes présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne sur les sites de Neuvy (6 à 14 ans) et Nançay (14 à 20 ans et plus).

Fonctionnement

L'IME Sologne est ouvert a minima 210 jours par an. Votre présence est obligatoire, y compris pendant les temps d'ouverture de l'établissement durant les vacances scolaires.

Garantie

L'IME Sologne est assuré auprès de la MAIF.

Maltraitance

Personnes majeures et personnes âgées :



Personnes mineures : le 119

Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en œuvre toutes les mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.



VOTRE ADMISSION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a examiné votre situation en tenant compte de vos besoins.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a décidé d'une orientation vers l'IME. La décision nous a été transmise, ainsi qu'à vos parents.

L'admission au sein de l'IME Sologne est liée à la notification de la CDAPH et à la demande de votre famille ou de vos responsables légaux.

Cette admission se déroule en trois étapes :

- Une visite et une présentation de l'IME avec le directeur-adjoint du site de Neuvy ou de Nançay ;
- Un entretien avec l'éducateur spécialisé coordonateur de projet et la psychologue de l'IME Sologne ;
- Une validation de votre admission par le directeur de l'IME Sologne.

Dans le cadre de votre admission, vous recevrez les documents suivants :

- Le livret d'accueil,
- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
- Le règlement de fonctionnement.

Le contrat de séjour est conclu au moment de votre admission. Ce document est élaboré avec la participation de la personne accueillie, de la famille et/ou de ses représentants légaux, sur lequel est précisé l'ensemble des prestations délivrées par l'établissement. Il définit les objectifs et la nature de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques de l'association.

Dans les trois à six mois qui suivent l'admission, il est établi un avenant au contrat de séjour qui décline les prestations spécifiques qui vous seront proposées. Il est établi lors d'une réunion de projet à laquelle vous participez avec votre famille et/ou vos responsables légaux, le directeur-adjoint ainsi que l'éducateur spécialisé coordonateur en charge de votre projet. Un avenant à votre contrat de séjour est établi annuellement.

LES DOCUMENTS

Vous devez vous munir de :

- De l'attestation de la carte vitale
- De votre carte d'identité
- De la carte de mutuelle dont vous êtes bénéficiaire,
- De votre carnet de santé et des certificats de vaccinations,
- Du livret de famille de vos parents,
- D'une photo d'identité,
- De la fiche administrative de renseignements et de la fiche de renseignements médicaux complétées (en joignant impérativement une copie des ordonnances en cours),
- Des autorisations (transports et droit à l'image) signées par vos parents,
- De l'attestation d'assurance scolaire de l'année en cours,
- Du coupon «charte de droits et libertés», signé par vos parents,
- Du règlement de fonctionnement signé par vos parents,
- Le cas échéant, d'une copie du jugement de placement et/ou de tutelle.

Ce que vous devez savoir :

- Renforcer la participation des familles dans l'accompagnement de leur enfant constitue une véritable priorité pour l'IME Sologne,
- Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est mis en place pour permettre aux usagers et à leur famille d'avoir un espace de participation concernant le fonctionnement de l'IME Sologne,
- A tout moment, votre projet d'accompagnement peut être actualisé pour ainsi apporter une réponse plus rapide à vos besoins.

L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'Institut Médico Éducatif Sologne vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

L'équipe de direction

Romain GUILLET – Directeur

Il est responsable du projet d'établissement, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens. Il met en œuvre le budget de l'établissement et assure son suivi.

Laetitia LUCK – Directrice Adjointe

Elle est responsable des projets de service. Madame LUCK intervient sur le site de Neuvy, qui accueille les plus jeunes (6 – 14 ans), et également sur le site de Nançay (14 – 20 ans et plus). Elle veille au respect des projets d'accompagnement des enfants de chaque site, de l'organisation quotidienne de l'établissement et de la coordination du travail des équipes au quotidien.

L'équipe administrative et logistique

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi :

Lundi au jeudi de 8h30 à 17h15

Vendredi de 8h30 à 17h00

En dehors des ouvertures des secrétariats, des cadres de direction assurent des astreintes afin de pouvoir répondre à tout moment aux situations d'urgence.

Le personnel des services généraux se compose de chauffeurs, de surveillants de nuit, de maîtresses de maison, d'un agent de restauration. Ces professionnels assurent le bon fonctionnement de l'établissement.

L'accompagnement médical et paramédical

Le **médecin psychiatre** intervient à hauteur d'une journée par mois.

Une **équipe paramédicale** composée d'une **orthophoniste**, d'une **psychomotricienne**, de **psychologues**, d'une **art thérapeute** et d'une **aide-soignante**, accompagne le jeune dans le cadre de son projet de soin et apporte un soutien à ses besoins.

L'équipe pédagogique

Les **enseignants** interviennent sur les sites de Neuvy et Nançay.

L'accompagnement éducatif

Des **éducateurs spécialisés** coordonnent les projets d'accompagnement personnalisé et veillent à la mise en œuvre du plan d'action. Ils mobilisent des ressources de l'établissement et celles extérieures afin de garantir une réponse personnalisée et adaptée aux besoins des usagers.

L'accompagnement éducatif est renforcé par la présence d'**Aides Médico-Psychologiques (AMP)** ou d'**Accompagnants Éducatifs et Sociaux (AES)**, de **Moniteurs Éducateurs (ME)**, d'**Éducateurs Techniques Spécialisés** et d'**Éducateurs Sportifs**. Leurs missions consistent à participer au développement du jeune, dans une démarche inclusive et citoyenne.

LES FRAIS À LA CHARGE DE VOS PARENTS

- Les consultations médicales de ville (médecins traitants ou spécialisés divers) ;
- Le recours à des techniciens libéraux et / ou non conventionnés à l'initiative des parents ;
- Les frais d'inscription dans un établissement scolaire privé ;
- Les frais d'inscription aux activités sportives, de loisirs.

MES QUESTIONS